



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 décembre 2014

### **SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD SOCIAL SUR LES METIERS DE CONSEIL BANCAIRE**

**Philippe Bajou, Directeur général du Réseau La Poste et Rémy Weber, Président du directoire de La Banque Postale et Directeur Général des Services Financiers de La Poste, ont signé avec 6 organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFTC, « Agir Ensemble » composé de la CGC et de l'UNSA) un accord social sur les métiers de conseil bancaire qui s'inscrit dans la continuité de l'accord signé en 2011 en faveur de ces personnels.**

Afin d'accompagner le développement commercial de La Banque Postale, ce nouvel accord, qui concerne tous les conseillers bancaires qui exercent en bureau de poste et en étend le bénéfice à ceux exerçant en centre financier et aux conseillers entreprises contient des mesures relatives à la rémunération et un programme ambitieux de travaux qui doivent permettre d'aboutir à améliorer le quotidien des conseillers bancaires et, par voie de conséquence, l'efficacité commerciale.

S'agissant de la rémunération, trois mesures structurelles autour de la prime de fonction bancaire sont prévues:

- Le rééquilibrage, à enveloppe constante, entre la partie fixe de la rémunération et la partie variable au profit du fixe.
- Une prime de fonction bancaire est créée pour les gestionnaires de clientèle.
- Pour les collaborateurs quittant la fonction commerciale bancaire pour d'autres fonctions au sein du Groupe La Poste, le dispositif financier spécifique existant créé par le précédent accord de 2011 garantissant, durant une période transitoire un niveau de rémunération variable équivalent, est amélioré notamment pour tenir compte de l'évolution de la prime bancaire.

Enfin, au titre de 2014, une augmentation de 7% des primes de fonction bancaire en vigueur cette année-là est appliquée.

Par ailleurs, cet accord social prévoit trois chantiers prioritaires dont les deux premiers seront lancés en début d'année 2015 :

- Le management commercial des conseillers bancaires, les métiers, les parcours professionnels
- Le développement des compétences
- Les conditions d'exercice des fonctions de conseil bancaire.

L'objectif est d'aboutir à la conclusion d'accords sociaux concernant ces trois chantiers dans le courant de l'année 2015.

Signé pour une durée de trois ans, le présent accord prendra effet après sa signature et à l'expiration des délais légaux d'opposition, c'est-à-dire fin 2014.



## **CONTACTS PRESSE**

Virginie Gueidier  
Tél : 01 55 44 22 41  
Fax : 01 55 44 22 62  
[virginie.gueidier@laposte.fr](mailto:virginie.gueidier@laposte.fr)

Marie Paumier  
Tél : 01 55 44 22 38  
Fax : 01 44 55 22 62  
[marie.paumier@laposte.fr](mailto:marie.paumier@laposte.fr)